

## RÈGLES DU CONCOURS « BEST MOMENTS »

### Article 1: Organisateur / Durée du concours

La société anonyme MUNHOWEN, inscrite au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro B.29728, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-4385 EHLERANGE, 14, Zare Est, (ci-après l'« Organisateur ») organise un concours à libre participation et sans obligation d'achat appelé « YOUR BEST MOMENTS », accessible sur [www.bofferding.lu/your-best-moments](http://www.bofferding.lu/your-best-moments) (ci-après le « Concours »). L'Organisateur ne perçoit aucune commission directe ou indirecte du fait de sa participation à ce Concours.

La publicité de ce Concours est faite sur [www.bofferding.lu](http://www.bofferding.lu) et sur la page Facebook [www.facebook.com/Bofferding](http://www.facebook.com/Bofferding).

### Article 2 : Participation au Concours

d'une photo via le compte Facebook sur le mur de la page Bofferding Passion, via le compte Instagram ou via le compte Twitter avec le hashtag #bofferding250 en description de la photo ou en tweet vaut inscription au Concours, étant entendu qu'en l'absence de réalisation par le Participant des actions de jeu mentionnées ci-dessous, sa participation ne sera pas effective et il ne pourra tenter de remporter l'un des lots en jeu.

est ouverte :

- à toute personne physique majeure
- résidant dans l'un des pays suivants: Luxembourg, Belgique, France, Allemagne
- disposant d'une connexion Internet et d'un compte Facebook, Instagram ou Twitter valide.

Le Vote pour une photo est, quant à lui, ouvert à toute personne physique majeure disposant d'une connexion Internet.

Ne peuvent participer au Concours ni les personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus, ni les représentants et employés de la société de l'Organisateur, ni les personnes de toute société contrôlée par ou avec la société de l'Organisateur, ni les personnes prenant part à la réalisation du Concours ainsi que les membres de leur famille (ascendants et descendants).

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants de fournir la preuve de leur admissibilité au Concours.

Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Concours et ne pourront réclamer aucun prix.

En cas de litige, seules les données fournies par le participant, directement ou par l'intermédiaire de leur compte Facebook le cas échéant, au moment de son inscription dans l'Espace B-Fan et enregistrées sur le site Internet seront considérées comme authentiques.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Concours.

Une inscription inexacte, incomplète, erronée ou falsifiée, incluant l'usage de faux et l'usurpation d'identité de tiers, directement ou par l'intermédiaire du compte Facebook le cas échéant, ou bien une inscription faite en violation des règles du présent Concours, ne sera

pas prise en compte et annulera la participation.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire), toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent Concours et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Concours.

Un comportement déloyal signifie en particulier, mais non exclusivement, l'utilisation de programmes modifiant les adresses IP et/ou l'utilisation de différentes adresses électroniques non valides selon les règles de ces derniers en vue d'inscriptions multiples, et/ou l'utilisation de liens frauduleux et/ou un comportement inapproprié lors de l'émission des votes, et/ou le téléchargement de tout programme pouvant être qualifié de «malware» ou toute autre désignation équivalente.

En présence d'inscription multiple, qu'elle soit avérée ou soupçonnée, l'Organisateur supprimera discrétionnairement la ou les inscriptions supplémentaires réalisées, sans préjudice d'annuler également l'inscription initiale réalisée par le Participant concerné, que cette dernière soit respectueuse des présentes règles ou non.

De manière générale, l'organisateur peut annuler l'inscription d'un participant ne respectant pas les présentes Règles.

### Article 3 : Principe du concours « Happy B »

Toute personne émissant les conditions prévues à l'Article 2 peut participer au Concours en se référant au site dédié [www.bofferdingnullydu-bofferding.com](http://www.bofferdingnullydu-bofferding.com)

#### 1/ Fonctionnement du concours :

L'objectif pour les participants est d'envoyer une photo évoquant un de leurs meilleurs moments en utilisant un réseau social de leur choix, parmi les réseaux sociaux Instagram, Twitter et Facebook. Pour que leur participation soit valide, ils doivent écrire #bofferding250 en description de leur photo s'ils utilisent Instagram, dans leur tweet s'ils utilisent Twitter ou dans leur message sur le mur Facebook de Bofferding Passion s'ils utilisent Facebook.

Le concours est divisé en trois phases de jeu distinctes:

- Du 24 mars au 13 avril 2014 : période soumission des photos via le #Bofferding250 sur les réseaux sociaux Twitter, Instagram et Facebook.
- Du 14 au 20 avril 2014 : période de vote, au terme de laquelle le participant ayant reçu le plus de votes pour sa photo sera désigné gagnant et remportera un appareil photo digital instantané Polaroid Z2300. Les 10 photos finalistes, ayant reçu le plus de votes, recevront chacun un coffret collector 250 ans.
- A partir du 21 avril 2014 : annonce des gagnants via les réseaux sociaux.

S'il participe au concours, il est entendu que le participant a accepté les conditions générales du concours (le Règlement du jeu).

Il reconnaît et accepte que sa photo puisse être refusée ou supprimée si elle ne respecte pas le brief du Concours ou les règles présentées dans ce document.

En particulier, mais pas uniquement, la photo proposée ne devra pas:

- violer les droits de tiers, conformément à la description de l'Article 5, 1/.
- présenter un contenu considéré ou pouvant être considéré comme ayant un caractère abusif, harcelant, menaçant, diffamatoire, pornographique, trompeur, indécent et/ou

répréhensible du point de vue du droit pénal et/ou civil

• ternir ou nuire à l'image de marque de l'Organisateur et/ou la réputation de la société, et/ou le nom et/ou les logos de Bofferding.

La photo proposée sera examinée et validée, le cas échéant, pendant la première phase du concours. Si elle est acceptée, la photo sera publiée en ligne sur la page [www.bofferding.lu/your-best-moments](http://www.bofferding.lu/your-best-moments) à partir du 14 avril 2014, avec les informations suivantes : nom du concepteur et description de la photo.

Les participants peuvent envoyer autant de photos qu'ils le souhaitent.

Les participants autorisent l'Organisateur du concours à :

- publier leur nom de famille et leur prénom sur les sites Web [www.bofferding.lu/your-best-moments](http://www.bofferding.lu/your-best-moments) et [www.facebook.com/Bofferding](http://www.facebook.com/Bofferding). Veuillez noter que l'utilisation de ces données n'autorise pas le gagnant à réclamer un autre droit que le prix attribué.
- Reproduire la photo sur le site web [www.bofferding.lu](http://www.bofferding.lu) et sur la page Facebook [www.facebook.com/Bofferding](http://www.facebook.com/Bofferding).

Le votant pourra accéder à toutes les photos publiées sur [www.bofferding.lu/your-best-moments](http://www.bofferding.lu/your-best-moments) à partir du 14 avril. Le votant ne peut voter qu'une seule fois par jour par adresse IP. Pour voter, le votant doit simplement cliquer sur « Vote » sur la page [www.bofferding.lu/your-best-moments](http://www.bofferding.lu/your-best-moments).

## 2/ Les gagnants :

Le gagnant du concours, ayant récolté le plus de votes pour sa photo, recevra un appareil photo digital instantané Polaroid Z2300.

Les 10 finalistes du concours, ayant récolté le plus de votes pour leurs photos, recevront chacun un coffret de collection 250 ans.

Tous les gagnants seront contactés via le réseau social utilisé pour soumettre leur photo :

- S'il a envoyé sa photo via Twitter, il sera contacté via un message Twitter @nomdugagnant.
- S'il a envoyé sa photo via Instagram, il sera contacté via un commentaire sur sa photo sur Instagram.
- S'il a envoyé sa photo via Facebook sur le mur Bofferding Passion, il sera contacté via un commentaire sur sa photo.

Les gagnants seront contactés dans un délai d'une semaine après le 20 avril 2014.

## Article 4 : Attribution des prix

L'appareil photo instantané digital Z2300 sera à venir chercher dans les bureaux de Bofferding à L-4385 EHLERANGE, 14, Zare Est, dans un délai de 2 mois à compter du 20 avril 2014.

Les coffrets collector 250 ans seront à venir chercher au drinX de Bettembourg (ZI Schéleck L-3225 Bettembourg, Luxembourg), ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h, dans un délai de 2 mois à compter du 20 avril 2014.

Un courrier électronique sera envoyé à tous les gagnants qui nous auront communiqué leur adresse email pour leur communiquer ces informations ainsi qu'un code leur permettant de

venir retirer leur lot. Leur adresse email leur sera donc demandée au moment de l'annonce des gagnants, à partir du 20 avril 2014.

Si, en raison d'un cas de force majeure ou d'un événement échappant au contrôle de l'Organisateur, l'attribution des prix devient impossible, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les prix attribués indiqués par des prix de remplacement d'une valeur au moins équivalente. Les gagnants conviennent que l'Organisateur ne peut être tenu responsable d'un tel remplacement.

## **Article 5 : Propriété intellectuelle**

### 1/ Déclaration concernant les créations publiés sur le site [www.bofferding.lu/your-best-moments](http://www.bofferding.lu/your-best-moments).

Le participant déclare que sa photo n'enfreint aucun droit de tiers, c'est-à-dire qu'il ne contient aucun élément qui :

- viole un quelconque droit de Propriété Intellectuelle (y compris, mais non exclusivement, un droit de marque, un droit de dessin ou modèle, un droit de propriété industrielle, un droit artistique ou littéraire, un droit d'artiste ou d'interprète) ou tout autre droit de propriété
- viole un quelconque droit personnel (notamment, mais non exclusivement, un droit au nom, un droit à l'image et un droit à la protection de la vie privée)

L'Organisateur se réserve le droit de retirer, de supprimer ou de modifier toute partie de l'une des créations déposées. Si, malgré la garantie donnée par le participant, la publication de la création sur le site [www.bofferding.lu](http://www.bofferding.lu) ou la page Facebook [www.facebook.com/Bofferding](http://www.facebook.com/Bofferding) faisait connaître une violation d'un droit ou un abus, la partie lésée serait en droit d'informer l'organisateur de cette violation et de cet abus et de demander la suppression du contenu.

Le participant garantit qu'il possède et contrôle tous les droits pouvant être liés à sa photo, de manière à ce que l'Organisateur obtienne l'intégralité du droit d'utilisation et de jouissance de cette photo.

Par conséquent, les participants indemniseront l'Organisateur et/ou ses filiales et sociétés affiliées en cas d'action, de réclamation ou d'autre procédure, engagée ou émise à l'encontre de l'Organisateur et/ou de ses filiales et sociétés affiliées par une quelconque personne physique ou morale, à la suite de ou, de quelque manière que ce soit, en lien avec l'utilisation par l'Organisateur de photos soumises par les participants. Cette garantie s'applique à l'ensemble des dommages, intérêts, dépenses, frais de règlement ou honoraires qui seraient payés ou supportés par l'Organisateur et/ou ses filiales et sociétés affiliées.

### 2/ Autorisation d'utilisation concernant les photos

En soumettant sa/ses photo(s) à l'Organisateur afin que celle-ci soit/ceux-ci soient publiée(s) sur le site [www.bofferding.lu](http://www.bofferding.lu) et sur la page Facebook [www.facebook.com/Bofferding](http://www.facebook.com/Bofferding) (sous réserve d'acceptation comme stipulé à l'Article 3) et soumise(s) au vote des utilisateurs d'Internet, le participant autorise expressément l'Organisateur à reproduire et afficher publiquement sa/ses photo(s) sur les pages spéciales des sites Web, conformément à la description de l'article 3, pendant toute la durée du Concours, sans aucun dédommagement autre que la chance, pour le participant, de remporter les prix.

## **Article 6 : Responsabilité**

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, modifier, raccourcir ou prolonger le présent Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, et il n'assume aucune responsabilité en conséquence.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le participant de se connecter au site Web ou entraînant la perte, le retard ou l'utilisation d'un hashtag erroné.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'informations fausses ou inexactes pouvant être dues à des utilisateurs du site Web ou à un quelconque équipement ou programme connecté à l'organisation du présent Concours.

L'Organisateur décline par ailleurs toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site Web pendant la durée du Concours ou en cas de mal fonctionnement de la récupération des photos via le hashtag #bofferding250, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du matériel informatique ou de l'accès à Internet du participant, ou de tout autre incident technique quel qu'il soit.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, en particulier concernant la performance technique, les temps de réponse pour la consultation, la recherche ou le transfert d'informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet. L'absence de protection de certaines données contre une éventuelle mauvaise utilisation ne le dispense de la protection par tous les moyens susceptibles de s'appliquer sur le réseau.

Chaque participant est tenu de prendre des mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciel, et de garantir sa sécurité contre toute attaque ou violation.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée si, à la suite d'un incident concernant les lignes téléphoniques, la connexion des participants est interrompue ou leur participation n'est pas prise en compte.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de dommages causés par la mauvaise utilisation des prix par les gagnants.

### **Article 7 : Exclusion de participants**

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent Concours et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du Concours.

L'Organisateur peut également annuler l'inscription ou les inscriptions d'un joueur ne respectant pas les présentes Règles. L'annulation peut être effectuée à tout moment sans préavis. L'Organisateur est également autorisé à détruire des formulaires d'inscription présentant des erreurs manifestes relatives à l'identité du participant. Une telle destruction peut être effectuée à tout moment sans préavis.

### **Article 8 : Acceptation – Inscription - Modification des Règles**

En participant au présent Concours, les participants sont réputés avoir accepté l'intégralité des présentes Règles ainsi que la décision de l'Organisateur relative à tout litige susceptible

de survenir à propos de l'interprétation et de l'application des présentes Règles. Les participants devront respecter les lois, réglementations et autres règles applicables au présent Concours ainsi que les règles déontologiques en vigueur sur Internet.

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude des huissiers de justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, 65 rue d'Eich à L-1461 LUXEMBOURG.

Le règlement du présent concours est également disponible sur le site Web hébergeant le Concours ([www.bofferding.lu](http://www.bofferding.lu)), et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous (remboursement des frais de port sur demande, sur la base du tarif lent en vigueur pour les envois postaux) :

Nvision - Web Agency  
Marketing & Communication service  
7, rue J. Fischbach  
Z.A. am Bann  
L-3372 Leudelange

En cas de circonstances exceptionnelles, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les Règles à tout moment, en tout ou partie, à condition d'en informer les participants par une annonce sur le site Web et de les soumettre à l'étude de l'huissier de justice susmentionné.

#### **Article 9 : Réclamations**

Toutes les réclamations concernant le Concours doivent être faites par écrit dans un délai de trois (3) mois après la date de clôture de la période du Concours concerné et envoyées à l'adresse du Concours mentionnée à l'Article 8.  
Si les coordonnées fournies par le participant ne permettent pas de l'informer du prix ou ne lui permettent pas de récolter son prix, il perdra son statut de gagnant et ne pourra plus émettre de réclamations.

#### **Article 10 : Droit applicable et litiges**

Les présentes règles sont régies par le droit luxembourgeois, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet. Si l'une quelconque des dispositions des présentes règles vient à être déclarée nulle et non avenue, les autres provisions demeureront en vigueur et de plein effet.

Tout litige résultant du présent Concours devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Faute d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège social de l'Organisateur, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet.

Sans préjudice de l'Article 9, aucun litige ne pourra être accepté trois (3) mois après la clôture du Concours, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet.